

C.V.A.C

Siège : 13 rue du 4 septembre 38200 VIENNE

STATUTS DU CLUB VIENNOIS D'AMINATION CYCLISTE C.V.A.C.

ARTICLE 1 - BUTS ET PRINCIPES

Le C.V.A.C. fondé le 7 JANVIER 1982, a pour but de développer l'animation cyclotouriste locale, en organisant toutes les manifestations qu'il jugerait intéressante, et en respectant les principes suivants :

INDEPENDANCE :

Le Club est indépendant de toute autre organisation locale. Pour des raisons de sécurité et de garantie, il est affilié à la FFVELO, FSGT, FFC. Ses buts sont non lucratifs (association régie par la loi 1901) et ses moyens financiers lui serviront à développer ses activités et à favoriser par la même, le bien-être physique Et moral de tous ses adhérents dans l'esprit d'amitié qui est le sien.

AMITIE :

Le Club s'engage à promouvoir des rencontres de tous âges, afin de recréer des contacts et des moments d'amitié, si indispensables à la vie de chacun. Il attend de ses adhérents, que ceux-ci s'efforcent de lui apporter une présence amicale effective, de façon à l'animer et à le faire vivre dans l'esprit joyeux et positif qu'il s'est fixé.

La durée du C.V.A.C. est illimitée. Son Siège Social pourra être changé sur simple décision du conseil.

Le conseil se réunit sur convocation du bureau. Il est tenu procès-verbal des séances où sont mentionnées les décisions importantes.

Ces réunions auront lieu chaque trimestre à 20H30.

Une réunion générale aura lieu une fois l'an, à l'adresse choisie par le conseil.

ARTICLE 2 - COMPOSITION

Le Club se compose de membres actifs et de membres adhérents.

A/ Les membres adhérents sont ceux qui Participent aux activités et soutiennent le C.V.A.C. par leur cotisation, en échange, ils peuvent participer aux activités organisées par le Club.

B/ Les membres actifs sont des membres adhérents qui demandent à participer à l'organisation Des activités du CVAC, conformément aux buts et principes exposés dans ce statut.

La qualité de membres se perd par non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, sur décision du Conseil et après audition devant le Conseil.

ARTICLE 3 - MOYENS

Les moyens du Club sont décidés par le Conseil. Le Club pourra organiser des manifestations publiques et actions diverses de son choix (Publicitaires, etc. ...).

ARTICLE 4 - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Le Club est administré par un conseil composé de membres actifs (tous volontaires lors de l'A.G). Sa liste n'est pas limitative.

Les 6 membres du bureau sont élus par tous les membres du Comité Directeur présent lors de l'A.G. annuelle, ce dernier se compose de 15 personnes, (aucune procuration de vote n'étant acceptée) ; le vote se fera à bulletin secret.

Les membres du Comité Directeur élu délibéreront à huis clos pour distribution des postes à pourvoir.

Le Bureau se compose :

- D'un Président
- D'un Vice-Président
- D'un (e) Secrétaire
- D'un (e) Secrétaire Adjoint (e)
- D'un (e) Trésorier (e)
- D'un (e) Trésorier (e) Adjoint (e)

□

ARTICLE 5 - DISSOLUTION

La dissolution du Club peut être prononcée par la Conseil convoqué spécialement à cet effet. L'actif sera attribué à un Club sportif désigné par la majorité du Conseil.

ARTICLE 6 - INFORMATION

Les statuts et les règlements intérieurs ainsi que les modifications qui peuvent y être apportées doivent être communiqués à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, dans le mois qui suit leur adoption en Assemblée Générale.

Les membres fondateurs du Club sont :

AGOSTI Lucien. Les Tupinières 38200 VIENNE

AUBERT Félix. Chemin de St Just Les Tupinières 38200 VIENNE

ARMANET André. 19 rue des Clercs 38200 VIENNE

BLAIN Christian. Place d'Arpôt 38200 VIENNE

MODIFICATION DES STATUTS

Comme il était prévu dans les statuts, chaque année lors de l'Assemblée Générale, il y avait démission complète du bureau.

Ceci s'est avéré être une erreur.

C'est pour cela que le bureau et le Comité Directeur ont décidé de modifier les statuts. Désormais lors de l'Assemblée Générale il y aura élection de 15 personnes, (le Comité Directeur); Ces 15 personnes voteront leur bureau.

De plus ces personnes seront renouvelables annuellement par tiers.

Chaque année il y aura donc 4 personnes à élire pour venir compléter le Comité Directeur.

COMPOSITION DU BUREAU

PRESIDENT	André	ARMANET
VICE PRESIDENT	René	BENASSIE
SECRETAIRE	Suzanne	ARMANET
SECRETAIRE ADJ.	Isabelle	DELRUE
TRESORIER	Denis	TOURRAL
TRESORIER ADJ.	Marie Claude	COLSON

Vienne le 6 mars 2022



